

Procès-verbal

De la session ordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne, tenue le 11 janvier 2010 à 20h00 à la salle municipale, 1380, Route 125 à Sainte-Julienne, lieu ordinaire des sessions et à laquelle sont présents :

Monsieur Jean-Pierre Charron, district 1

Monsieur Stéphane Breault, district 2

Madame Manon Desnoyers, district 3

Madame Jocelyne Larose, district 4

Monsieur Lucien Thibodeau, district 5

Madame Danielle Desrochers, district 6

Formant quorum, sous la présidence de son honneur le maire, Monsieur Marcel Jetté

Est présent, monsieur Claude Arcoragi, secrétaire-trésorier/directeur général

Rituel du Conseil

Ordre du jour

Session ordinaire du lundi 11 janvier 2010

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

10-01R-001

1.1. Constat du quorum et adoption de l'ordre du jour du 11 janvier 2010

CONSIDÉRANT QUE le président de l'assemblée constate que le quorum est obtenu et que le Président de l'assemblée a fait la lecture de l'ordre du jour;

Il est proposé par : Danielle Desrochers, district 6
Appuyé par : Jocelyne Larose, district 4
Et résolu

Que l'assemblée est ouverte et que l'ordre du jour du 11 janvier 2010 est accepté.
ADOPTÉE

10-01R-002

1.2. Adoption du procès-verbal de la session extraordinaire du 21 décembre 2009

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal a été transmis aux membres du Conseil et reflète les discussions et les décisions rendues;

Il est proposé par : Stéphane Breault, district 2
Appuyé par : Lucien Thibodeau, district 5
Et résolu

QUE le procès-verbal de la session extraordinaire du 21 décembre 2009 est adopté.
ADOPTÉE

2. GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

10-01R-003

2.1. Acceptation de la liste des chèques émis durant le mois de décembre 2009

CONSIDÉRANT QUE la liste des chèques émis a été transmise aux membres du Conseil;

Il est proposé par : Jean-Pierre Charron, district 1

Et appuyé par : Manon Desnoyers, district 3

Et résolu :

Que La Municipalité approuve les déboursés des chèques émis durant le mois de décembre 2009 au montant de \$1 585 932.87.

ADOPTÉE

10-01R-004

2.2. Approbation des comptes à payer

CONSIDÉRANT QUE l'article 204 du Code municipal stipule qu'a moins qu'il n'en soit autrement prévu dans un règlement adopté en vertu de l'article 960.1, le secrétaire-trésorier paie, à même les fonds de la municipalité, toute somme de deniers dus par elle, chaque fois que, par résolution, il est autorisé à le faire par le conseil.

Considérant que le Conseil se déclare satisfait de la présente liste des comptes à payer;

En conséquence

Il est proposé par : Jean-Pierre Charron, district 1

Appuyé par : Lucien Thibodeau, district 5

Et résolu

QUE la Municipalité accepte le dépôt de la liste des comptes fournisseurs au montant de \$24 342.22 en date du 11 janvier 2010.

ADOPTÉE

10-01R-005

2.3 Approbation de la liste des bons de commande pour la période qui se termine le 4 janvier 2010

CONSIDÉRANT QUE la liste des bons de commande a été transmise aux membres du Conseil;

En conséquence;

Il est proposé par : Stéphane Breault, district 2

Appuyé par : Daniëlle Desrochers, district 6

Et résolu

QUE le Conseil approuve la liste des bons de commande émise au 4 janvier 2010.

ADOPTÉE

10-01R-006

2.4 Rapport financier au 31 décembre 2009

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire trésorier a remis deux états comparatifs, l'un portant sur les revenus qu'il prévoit percevoir durant l'exercice et ceux prévus par le budget, et l'autre portant sur les dépenses effectuées à la date de l'état et celles prévues par le budget.

Il est proposé par : Manon Desnoyers, district 3

QUE le Conseil accepte le dépôt du rapport financier.

ADOPTÉE

7835

10-01R-007 2.5 Écritures d'amendements en date 4 janvier 2010.

Il est proposé par : Danielle Desrochers, district 6
Appuyé par : Manon Desnoyers, district 3
Et résolu

QUE le conseil approuve le rapport d'écritures d'amendements, daté du 4 janvier 2010, soumis par le Service des finances.

ADOPTÉE

10-01R-008 2.6 Acceptation des dépenses incompressibles pour l'année 2010

Il est proposé par; Lucien Thibodeau, district 5
Appuyé par; Jean-Pierre Charron, district 1
Et résolu

QUE le Conseil autorise le directeur général à procéder aux paiements des dépenses incompressibles, de telles que : salaires, comptes de téléphone et d'électricité, chauffage, remises aux gouvernements fédéral et provincial, les remboursements de capital et d'intérêt, les quotes-parts, les engagements contractuels pour l'année 2010.

Nonobstant de ce qui précède aucun paiement n'est autorisé relié à des services professionnels tels que, service d'ingénieur et service juridique.

ADOPTÉE

10-01R-009 2.7 Mandat à Dunton-Rainville pour vente par shérif dans le dossier Gaétan Larouche

CONSIDÉRANT QU'un jugement a été rendu contre la partie défenderesse;

CONSIDÉRANT la recommandation des procureurs Dunton Rainville;

En conséquence,

Il est proposé par; Lucien Thibodeau, district 5
Appuyé par; Jocelyne Larose, district 4
Et résolu

QUE la Municipalité mandate les avocats Dunton Rainville à entreprendre les procédures afin de réaliser une vente par Shérif dans le dossier de Gaétan Larouche.

ADOPTÉE

10-01R-010 2.8 Mandat à Dunton-Rainville pour vente par shérif dans le dossier 9023-5979 Québec Inc.

CONSIDÉRANT QU'un jugement a été rendu contre la partie défenderesse;

CONSIDÉRANT la recommandation des procureurs Dunton Rainville;

En conséquence,

Il est proposé par; Danielle Desrochers, district 6
Appuyé par; Jean-Pierre Charron, district 1
Et résolu

QUE la Municipalité mandate les avocats Dunton Rainville à entreprendre les procédures afin de réaliser une vente par Shérif dans le dossier du 9023-5979 Québec Inc.

ADOPTÉE

7836

10-01R-011

2.9 Mandat à Dunton-Rainville pour vente par shérif dans le dossier Pierre Guertin

CONSIDÉRANT QU'un jugement a été rendu contre la partie défenderesse;

CONSIDÉRANT la recommandation des procureurs Dunton Rainville;

En conséquence,

Il est proposé par; Stéphane Breault, district 2

Appuyé par; Lucien Thibodeau, district 5

Et résolu

QUE la Municipalité mandate les avocats Dunton Rainville à entreprendre les procédures afin de réaliser une vente par Shérif dans le dossier de Pierre Guertin.

ADOPTÉE

3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

4. TRAVAUX PUBLICS

10-01R-012

4.1 Dépôt des requêtes du dernier mois

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité utilise un système de requête pour gérer efficacement et équitablement les demandes d'interventions auprès des contribuables de la Municipalité,

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite informer les membres du Conseil des services rendus aux contribuables, de leur district électoral, en déposant la liste des travaux réalisés au cours du dernier mois ;

En conséquence

Il est proposé par : Manon Desnoyers, district 3

Appuyé par Danielle Desrochers, district 6

Et résolu

QUE la Municipalité accepte le dépôt des requêtes du dernier mois.

ADOPTÉE

10-01R-013

4.2 Autorisation de disposer d'équipement au Service des travaux publics

CONSIDÉRANT que le service des Travaux publics déclare que ces équipements sont hors d'usage ;

Il est proposé par ; Jocelyne Larose, district 4

Appuyé par ; Lucien Thibodeau, district 5

Et résolu

QUE la Municipalité mandate et autorise le Directeur des travaux publics à obtenir des offres afin de disposer de ces équipements ;

- Pick-up F150 rouge
- Garette
- Trailer noir
- Camion Inter
- Kurb Master (Cube blanc)

ADOPTÉE

5. HYGIÈNE DU MILIEU

7837

10-01R-014

5.1 Avis de Motion – Puits Hélène

Manon Desnoyers, Conseillère district 3, donne avis de motion pour un projet de règlement décrétant un emprunt pour l'exécution de travaux d'aménagement d'un nouveau puits, situé au Puits Hélène, incluant l'aménagement extérieur, l'agrandissement du réservoir et du bâtiment de service, la mise aux normes du système de traitement et mécanique de procédé incluant les instruments de contrôle et la mécanique du bâtiment.

10-01R-015

5.2 Demande de subvention / Ministère des affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire / Programme PRECO

*Il est proposé par : Lucien Thibodeau, district 5
Appuyé par : Jean-Pierre Charron, district 1
Et résolu*

QUE le Conseil autorise la firme d'ingénierie LBJA pour la présentation de la demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire, dans le cadre du programme de renouvellement des conduites (PRECO). QUE les travaux présentés respectent les critères d'admissibilité indiqués dans le Guide révisé sur le Programme de renouvellement des conduites (PRECO).

ADOPTÉE

6. AMÉNAGEMENT-URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

10-01R-016

6.1 Dépôt du procès-verbal du CCU du 16 décembre 2009

CONSIDÉRANT QUE le procès verbal a été transmis aux membres du Conseil et reflète les discussions et les décisions rendues.

Il est proposé par : Stéphane Breault, district 2

QUE la Municipalité accepte le dépôt du rapport du Comité Consultatif d'urbanisme remis par le président du dit comité.

ADOPTÉE

10-01R-017

6.1.1 Demande de dérogation, 2009-DM-013, 3389 chemin des Sucres

Considérant qu'une demande de dérogation mineure à été déposée pour une résidence qui a été construite en partie intérieure de la bande riveraine ainsi que deux remises implantées en bande riveraine;

Considérant que les remises peuvent être déplacées (sur blocs);

Considérant qu'il y a beaucoup de place disponible ailleurs sur le terrain pour l'implantation des deux remises;

Considérant qu'il y a lieu de libérer la bande riveraine;

Considérant que la résidence a été construite avec permis;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter la demande de dérogation pour la résidence mais de refuser pour les deux remises. Le propriétaire devra déplacés ces deux remises;

*Il est proposé par; Stéphane Breault, district 2
Appuyé par; Manon Desnoyers, district 3
Et résolu*

7838

Que la Municipalité, suivant les recommandations du C.C.U accepte la demande de dérogation mineure pour le 3389, chemin des Sucres, pour la résidence, conditionnel à ce que le propriétaire déplace les deux remises.

ADOPTÉE

10-01R-018 6.1.2 **Demande de dérogation, 2009-DM-014, 1781 chemin du Pont**

Considérant qu'une demande de dérogation mineure à été déposée pour la construction existante d'un garage détaché qui empiète dans la marge de recul avant du chemin du Rivage;

Considérant qu'un permis avait été émis;

Considérant que la présente ne cause aucun préjudice au voisinage;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter la demande de dérogation mineure;

Il est proposé par; Stéphane Breault, district 2

Appuyé par; Manon Desnoyers, district 3

Et résolu

Que la Municipalité, suivant les recommandations du C.C.U. accepte la demande de dérogation mineure pour le 1781, chemin du Pont.

ADOPTÉE

10-01R-019 6.1.3 **Demande de dérogation, 2009-DM-015, 1518 rue Lapierre**

Considérant qu'une demande de dérogation mineure à été déposée pour l'agrandissement arrière de la maison, déjà existant, avec une marge arrière de 5.9 mètres;

Considérant qu'un permis avait été émis;

Considérant que les informations inscrites au permis ne sont pas claires;

Considérant que la construction a été faite selon le permis émis;

Considérant que la présente ne cause aucun préjudice au voisinage;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter la demande de dérogation mineure;

Il est proposé par; Stéphane Breault, district 2

Appuyé par; Danielle Desrochers, district 6

Et résolu

Que la Municipalité, suivant les recommandations du C.C.U. accepte la demande de dérogation mineure pour le 1518, rue Lapierre.

ADOPTÉE

10-01R-020 6.1.4 **Demande de dérogation Francis Hébert – 915 rue du Rocher**

Considérant qu'un demande de dérogation mineure avait déjà été traité dans ce dossier;

Considérant que depuis la demande initiale de Monsieur Hébert, celui-ci a reçu de la part d'Hydro-Québec un document qui modifie la servitude;

Considérant que la construction de la maison date de 1969 ou avant;

7839

Considérant que Monsieur Hébert a démontré sa bonne foi;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter la demande de dérogation mineure;

Il est proposé par ; Stéphane Breault, district 2

Appuyé par ; Lucien Thibodeau, district 5

Et résolu

QUE la Municipalité, suivant les recommandations du C.C.U. accepte la demande de dérogation mineure pour le 915, avenue du Rocher.

ADOPTÉE

10-01R-021

6.2 Offre d'achat pour le lot 446-1

CONSIDÉRANT QUE ce lot appartient à la Municipalité de Sainte-Julienne;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu un offre d'achat pour le lot 446-1;

Il est proposé par : Lucien Thibodeau, district 5

Appuyé par ; Jocelyne Larose, district 4

Et résolu

QUE la Municipalité de Sainte-Julienne mandate le Directeur général à entreprendre les démarches nécessaires afin solliciter les citoyens voisins de ce lot à renchérir pour ce terrain.

ADOPTÉE

10-01R-022

6.3 Demande d'autorisation pour chiens de traineaux

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Julienne a reçu une demande d'autorisation pour garder quatre chiens de traineaux;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande contrevient au règlement en vigueur ;

Il est proposé par ; Lucien Thibodeau, district 5

Appuyé par ; Jocelyne Larose, district 4

Et résolu

QUE la Municipalité de Sainte-Julienne refuse la demande de Madame Vékie Laviolette de garder quatre chiens de traineaux à sa résidence sise au 3319 chemin de la Dame.

ADOPTÉE

7. LOISIRS ET CULTURE

10-01R-024

7.1 Actes d'établissement et plan triennal de répartition et de destinations des immeubles 2010-2011 (Commission scolaire des Samares)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Julienne a reçu de la part de la Commission scolaire des Samares, un document le sujet ci-haut mentionné ;

Il est proposé par : Daniëlle Desrochers, district 6

Appuyé par ; Manon Desnoyers, district 3

Et résolu

7840

*QUE la Municipalité accepte le dépôt dudit document.
ADOPTÉE*

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9. LEVÉE D'ASSEMBLÉE

10-01R-025 **9.1 Levée de l'assemblée ordinaire du 11 janvier 2010.**

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé;

Il est proposé par : Manon Desnoyers, district 3

Appuyé par : Stéphane Breault, district 2

Et résolu :

QUE l'assemblée ordinaire du 11 janvier 2010 est levée.

ADOPTÉE

FAIT À SAINTE-JULIENNE, ce 26 février 2010.

*Claude Arcoragi
Secrétaire-trésorier /directeur général*

*Marcel Jetté
Maire*